

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT : BSL 712

CODE DU PRODUIT:

USAGE GÉNÉRAL : Teinture fluorescente pour découverte de la fuite du réfrigérant

DESCRIPTION DU PRODUIT : Liquide ambré sombre, odeur caractéristique douce



NOM DU FABRICANT

Bright Solutions International, LLC

DATE DE PRÉPARATION : 11 août 2009

REPLACE : 18 mars 2008

EMAIL ADDRESS: MSDS@brightsol.com

Page 1 de 4

ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)

1738 Maplelawn Dr.

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

Troy, MI 48084

PAYS

USA

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS

(248) 614-9063

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

CHEM • TEL (800) 255-3924 Outside USA (813) 248-0585

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

SYNOPSIS DES URGENCES

Facilement combustible. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Symboles de danger pour ce produit : T. Phrases R - 61, 36/37/38

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

INHALATION : Aucun risque prévu, mais certains individus peuvent éprouver des nausées mineures ou des maux de tête. L'inhalation de vapeurs ou de substances en suspension dans l'air peut provoquer des lésions aux poumons.

PEAU : Aucun risque prévu, mais un contact prolongé peut provoquer une irritation.

YEUX : Ce produit est un irritant pour les yeux. Un contact avec les yeux provoque une irritation.

INGESTION : Peut causer des douleurs gastriques, des vomissements et la diarrhée. Toute matière respirée durant un vomissement peut provoquer une lésion aux poumons.

CARCINOGENICITÉ

NTP ? Non

PUBLICATIONS IARC ? Non

RÉGLEMENTÉ OSHA ? Non

SECTION 3 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	% (par poids)	No CAS	No EINECS	Symbole danger	PHRASES R Texte intégral Section 16
1-Methyl-2-pyrrolidone (a,b)	30 - 60	872-50-4	212-828-1	T	R-61, 36/37/38
Colorant propriétaire (c)	1 - 5	Non spécifié	Non spécifié	NC	Non classé

(a) Voir section 15

(b) La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986, produits chimiques reconnus par l'État comme étant une cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction. Au cours des activités professionnelles, une personne doit avertir celles qui pourraient consommer, venir en contact ou être de toute autre façon exposées à ce produit chimique.

(c) Le produit spécifique n'est pas identifié à cause de son statut de «Secret industriel». En cas d'urgence, le médecin de service peut obtenir des informations supplémentaires en appelant le numéro d'urgence ci-dessus. Référence US 29 CFR 1910.1200 et / ou 40 CFR 350.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT : BSL 712
11 août 2009

Page 2 de 4

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

INHALATION : Emmener la victime à l'air frais ; si les symptômes persistent, consulter un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés ; laver la zone affectée avec de l'eau et du savon ; laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser ; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

YEUX : Retirer les verres de contact. Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées ; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INGESTION : Faire boire deux verres d'eau pour diluer ; NE PAS faire vomir ; consulter un médecin ; ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES GÉNÉRAUX : Le produit est combustible. Les produits de la combustion comprennent des composés de carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, ainsi que du monoxyde de carbone.

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, eau, eau-brouillard, produit chimique sec, mousse chimique

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Masque respiratoire ; refroidir les conteneurs afin d'éviter la montée de pression et le risque d'explosion en cas d'exposition à une chaleur excessive. Attention - le produit est combustible !

RISQUES PARTICULIERS DE FEU ET D'EXPLOSION: Les conteneurs fermés peuvent exploser en raison de la pression interne lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Fumez, vapeurs, oxydes de carbone.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION OU DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL : COMBUSTIBLE - Evacuer l'endroit et ventiler ; - Eliminer toutes sources d'étincelles, de chaleur et de flammes vives ; - Délimiter et absorber le liquide avec un absorbant agréé et disposer le produit dans un container agréé pour l'élimination ; - Ne pas déverser dans l'égout ou dans un cours d'eau.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE : Ce produit est combustible. Il faut l'entreposer dans des conteneurs hermétiquement fermés placés dans un endroit frais et bien aéré. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Toutes les sources d'ignition doivent être contrôlées. Conserver ce produit, ainsi que tous les autres produits chimiques, hors de portée des enfants. Éviter d'inhaler les émanations ou vapeurs concentrées.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS DANGEREUX	NIOSH				ACGIH			
	TWA ppm	TWA mg/m3	STEL ppm	STEL mg/m3	TWA ppm	TWA mg/m3	STEL ppm	STEL mg/m3
1-Methyl-2-pyrrolidone (a,b)	100 *							
Colorant propriétaire (c)	Non établi				Non établi			

(*) La valeur pondérée en fonction du temps (TWA) de ACGIH n'a pas été établie et OSHA n'a pas non plus établi le Niveau d'exposition admissible (LEP) pour ce produit ; les limites indiquées ont par conséquent été établies en tant que directives par le fabricant.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune protection requise ; par contre, en présence de vapeur ou d'émanations, il est nécessaire de porter un masque respiratoire agréé NIOSH capable d'éliminer les matières et particules en suspension dans l'air. L'intégralité de la réglementation se trouve à la référence 29 CFR 1910.134 ou au Standard européen EN 149.

GANTS DE PROTECTION : Recommandé pour protection générale

PROTECTION DES YEUX : Lunettes de protection ou lunettes monoocales pour produits chimiques.

AUTRES ÉQUIPEMENTS OU VÊTEMENTS DE PROTECTION : Bain oculaire de sécurité à proximité

PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE : Veiller en tous temps à la sécurité du lieu de travail. Minimiser le contact corporel avec ce produit et avec tous les produits chimiques en général.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ			
NOM DU PRODUIT : BSL 712 11 août 2009			Page 3 de 4
SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
FORME ET ODEUR Liquide ambré sombre, odeur caractéristique douce	PRESSION DE VAPEUR < 0.1 mm Hg @ 20° C		
pH Non déterminé	DENSITÉ (EAU = 1) 1.054		
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION 203°F (95° C)	SOLUBILITÉ DANS L'EAU Appréciable		
POINT D'ÉCLAIR > 200° F (> 93,3° C)	VISCOSITÉ Semblable à l'eau		
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ LEL: non applicable UEL: non applicable	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) 3.04		
TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION Non déterminé	TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1) < 1		
SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
STABILITÉ	INSTABLE: STABLE : X	CONDITIONS À ÉVITER : Températures excessives, flammes nues	
INCOMPATIBILITÉ (PRODUITS À ÉVITER) : Oxydants forts, acides forts			
DÉCOMPOSITION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition ne se produira pas s'il est correctement manipulé et stocké. En cas d'incendie, oxydes de carbone, hydrocarbures, émanations et fumée peuvent être produits.			
POLYMERISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE: NE SE PRODUIRA PAS: X		CONDITIONS À ÉVITER : aucune	
SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
Composants dangereux	No CAS No EINECS	DL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces et voie)	CL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces)
1-Methyl-2-pyrrolidone (a,b)	872-50-4 212-828-1	3914 mg / kg Orale / rat	> 5.1 mg / l / 4H Inhalation - rabbit
Colorant propriétaire (c)	Non spécifié Non spécifié	> 5000 mg / kg Orale / rat	Non établi
SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES			
Aucune information n'est disponible quant aux effets nocifs de ce produit sur l'environnement. Aucune donnée COD ou BOD n'est disponible. Étant donné la composition chimique de ce produit, on suppose que le mélange peut être traité en quantité limitée dans un centre spécialisé et autorisé pour le traitement biologique des eaux usées et des déchets. Un tel traitement doit néanmoins être évalué et approuvé pour chaque système biologique spécifique. Aucun des ingrédients de ce mélange n'est classé comme polluant marin.			
SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION			
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer selon les règlements fédéraux, d'État et locaux. Ce produit peut produire des vapeurs ou des émanations dangereuses dans un conteneur d'élimination fermé, créant ainsi un environnement dangereux. L'intégralité des règlements relatifs à l'élimination des déchets se trouve dans «40 CFR Protection of Environment Parts 260 - 299». Consulter votre Agence de protection de l'environnement locale, d'État ou fédérale avant d'éliminer un produit chimique. Ne pas déverser dans les égouts ou dans un cours d'eau. Selon le Catalogue européen des déchets, les codes de déchets sont spécifiques à l'application et doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'usage qui est fait du produit.			
SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
NOM D'EXPÉDITION CORRECT : Non réglementé			
Classe de Danger D.O.T/Groupe d'emballage : Non réglementée RÉFÉRENCE : Non applicable		Classe de Danger IATA/Groupe d'emballage : Non réglementée CLASSE DE DANGER IMDG : Non réglementée	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION UN/NA : Aucun		Code de matières dangereuses ADR/RID : Non réglementé	
ÉTIQUETTE : Aucune requise.		CLASSE UN TDG/Groupe d'emballage: Non réglementée	
SYMBOLES DE DANGER : Aucun		Numéro d'identification de danger (HIN): Aucun	
Remarque: Les informations relatives au transport sont données uniquement pour référence. Le client est prié de consulter CFR 49 parties 100 - 177, IMDG, IATA, EU, TDG Nations Unies et les manuels d'information WHMIS (Canada) TDG pour les détails des règlements et des exceptions recouvrant les dimensions spécifiques de conteneur, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT : BSL 712
11 août 2009

Page 4 de 4

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA (USA - Toxique Substance Control Act)

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du TSCA (U.S. Toxic Substances Control Act Chemical Inventory) ou sont exemptés au titre d'une Exemption pour faible volume accordée en conformité avec 40 CFR 723.50.

SARA TITLE III (USA - Superfund Amendments and Reauthorization Act)

311/312 Catégories de risque
Santé grave, irritation de l'oeil, irritation de la peau

313 Ingrédients rapportables :
néant

CERCLA (USA - Comprehensive Response Compensation and Liability Act)

néant

La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986

Contient un produit chimique (1-Methyl-2-pyrrolidone) reconnu par l'État de Californie comme cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction.

CPR (Canadian Controlled Products Regulations)

Ce produit a été classé selon les critères de danger des Règlements des produits contrôlés et la fiche MSDS contient toutes les informations requises par les Règlements des produits contrôlés. CLASSEMENT WHMIS : D2B

IDL (Canadian Ingredient Disclosure List)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS et figurant sur la liste IDL (Canadian Ingredient Disclosure List) sont listés dans la Section 2.

DSL / NDSL (Canadian Domestic Substances List / Non-Domestic Substances List)

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS figurent sur la liste DSL ou NDSL et ils peuvent être ou ne pas être listés dans la Section 2. Sauf indication contraire, seuls les ingrédients classés «dangereux» sont listés en Section 2.

EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent sur l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

Indice de qualité de l'eau WGK: 1

VbK Index: A III

PHRASES R :

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

SYMBOLE(S) REQUIS POUR ÉTIQUETTE

Très toxique



PHRASES S :

S23 Ne pas respirer la vapeur.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux
S26 En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter le médecin.
S28 Après un contact avec la peau, lavez immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Notes et texte intégral des Phrases R

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

CLASSES DE RISQUE HMIS

SANTÉ	2*	* = Danger d'intoxication chronique	2 = MODÉRÉE
FLAMMABILITÉ	1	0 = INSIGNIFIANT	3 = ÉLEVÉ
DANGER PHYSIQUE	0	1 = LÉGÈRE	4 = Extreme
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	B	Lunettes de la sûreté, Gants	

RÉCAPITULATIF DE LA RÉVISION :

Cette MSDS a été révisée dans les sections suivantes :
SECTION 2, 3, 15, 16

MSDS préparée par :

Comprehensive Data Base, Inc.
P.O. Box 686
Seffner, FL 33583 USA
(863) 644 - 3298 www.compdatabase.com or www.msds.cc

Les informations contenues dans cette MSDS sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne sont pas sujettes à garantie. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer à l'avance de leurs besoins que les informations sont à jour, applicables et adaptées aux applications. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche de données ne sont pas observées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures causées par une utilisation anormale de ce produit, même si des procédures de sécurité raisonnables sont observées. Toutes les questions concernant ce produit doivent être adressées directement au fabricant du produit indiqué dans la Section 1.